



L'ÉCHO MUNICIPAL

SOMMAIRE

JUILLET 2003

Le mot du maire	p. 1	Maison de Retraite	P. 27
Les conseils municipaux	p. 2 à 14	Infos Jeunes	p. 28
Rapport sur l'eau	p. 15 à 16	Page Pratique	p. 29
Le contrat rural n°2	p. 17 à 19	Page Santé	p. 30
Les grands lacs de Seine	p. 20 à 21	Sports et Fêtes	p. 31 à 35
Site Internet	p. 22 à 23	Les Sablières	p. 36 à 37
Souvenirs	p. 24	Informations générales	p. 38 à 42
L'école	p. 25 à 26		

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Email- mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

Aux Ormes sur Voulzie cette année encore...
Feu d'artifice, jeux, repas champêtre, soirée dansante...
Et de nombreux participants !

À FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2003



Fête du 14 juillet 1790 – salle de bal en plein air

Et il y a ...213 ans..

- Le 14 juillet 1790, Paris célèbre le premier anniversaire de la prise de la Bastille.
- En dépit d'averses de pluie, une foule enthousiaste d'environ 500 000 personnes assiste au défilé des gardes nationaux.
- Les Parisiens font la fête dans une immense "salle de bal" établie sur l'emplacement de la Bastille.

LE MOT DU MAIRE.

Notre village vit ! il vit grâce au dynamisme de l'équipe municipale, soudée, présente dans toutes les réunions communales ou départementales concernant l'aménagement, la qualité de l'eau, les services sociaux, etc...

Il vit aussi grâce au dynamisme de nos associations qui font de notre communauté d'environ 900 habitants, une référence locale au dire de beaucoup. Ce n'est pas le cas hélas ! de toutes les municipalités.

Certes, nous connaissons comme partout quelques dérapages de comportement, signes d'une époque difficile, modernité qui touche de plein fouet une jeunesse en perte de **repères**. (Sans commentaire).

Cependant, toutes nos félicitations pour les jeunes qui ont assumé pour obtenir leurs examens, toujours la grande majorité. **Donc, toujours de l'espoir !**

Cette année 2003 est une année extraordinairement bouleversante sur le plan humain et social.

Comment se faire une opinion rationnelle devant tant de chambardements, de restructurations, de destructions d'emplois, enfin de changements inouïs ou la victime hélas ! est à peu près toujours la même.

Je pense que chacune et chacun d'entre vous a son opinion sur les grands sujets politiques et autres du moment, à savoir :

- *Réforme des retraites.*
- *Statuts des fonctionnaires.*
- *Statuts des intermittents du spectacle.*
- *Statuts juridiques de l'entreprise d'EDF et France Télécom.*
- *Réforme de la Sécurité Sociale. (Prévus en septembre).*
- *Statuts de la Corse partie intégrante de la République.*
- *Projet des Grands Lacs de Seine. (**Pour ma part impensable**). Etc...*

Il est important que chacun accepte la diversité d'opinions dans la tolérance et le respect de la différence !

« Pour moi le plus grave, c'est de n'avoir pas d'avis et sur aucun sujet » !

A l'heure où j'écris ce mot et je le fais toujours avec beaucoup d'émotion, à l'aube de notre fête nationale du 14 juillet, je pense à tous ceux qui depuis tant d'années, de siècles, ont fait de notre pays ce qu'il est, une république démocratique et je l'espère la garantie que ces grands bouleversements déboucheront sur des solutions équitables pour tous ?

J'ai toujours aussi une pensée pour les concitoyens malheureux qui souffrent d'un deuil, de maladie, de tristesse ou d'isolement.

Des remerciements sincères pour la commission de l'information, l'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances d'été 2003 et une rentrée paisible et pleine d'espoir.

Bonne lecture.

Gilles VITU.



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2003

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY J, BOISSY Cl., PIONNIER J.J., GAMBA M., DELCROIX M.

Etaient absents : Mr MAURY Yannick, excusé, représenté par Mme CANZIANI Mireille.

Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.

Echange de terrains :

Monsieur de NATALE rappelle qu'en exécution de l'arrêté 352 du 18 novembre 2002, Monsieur MAURY Maurice a tenu permanence pour l'enquête publique du 04 janvier au 18 janvier 2003. Le registre étant resté vierge de toute observation, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'échange de terrain entre la commune des Ormes-sur-Voulzie et la SCI Mavrick.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine l'avis du commissaire enquêteur et autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Traitement de l'eau potable :

Monsieur de NATALE expose les circonstances qui amènent à envisager une chloration de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote :

CONTRE : 8 POUR : 4 ABSTENTIONS : 3

En conséquence, le traitement UV sera remis en fonctionnement. Il n'y aura pas de chloration.

Surtaxe communale EAU :

Monsieur de NATALE rappelle que les branchements « plomb » devront être remplacés avant 2012. A cette fin, le Conseil municipal prévoit de constituer un fonds sur le budget M 49 « eau ». A l'unanimité, la surtaxe communale sur le prix de l'eau est portée à 0,30€. (trente centimes d'euros).

Classe péniche :

Vu le départ en classe péniche des élèves de CM du 22 mai au 1^{er} juin 2003,

Considérant qu'un élève est domicilié en dehors de la communauté de communes du Canton de Bray-sur-Seine,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de ce séjour. La participation des parents sera la même que pour les autres élèves.

Pays Bassée-Montois :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Pays Bassée-Montois concernant les participations communales.

Après en avoir délibéré et après les interventions de Mme FRANCOIS et Mme BOISSY, le Conseil décide de reconduire la participation de 2€ par habitant au titre du fonctionnement du Syndicat. (8 POUR, 7 ABSTENTIONS).

Le Conseil vote à l'unanimité contre les autres participations (0,50€ conception brochure – 0,10€ diffusion brochure – 0,10 € scènes rurales).

Monsieur GHISLAIN propose une motion qui est adoptée à l'unanimité : Face à l'augmentation croissante et excessive des charges de fonctionnement et le peu de retombées positives observées, le Conseil municipal envisage de cesser toute participation au Syndicat du Pays Bassée-Montois.

Fonds ECOLE :

Considérant le devis de 6 292,75€ HT pour la réfection des peintures d'une classe de l'école primaire, Le Conseil municipal décide d'entreprendre les travaux et sollicite à cet effet l'aide du fonds ECOLE auprès du Conseil Général de Seine et Marne.

Convention ACA (SPA) :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n° 4 à la Convention fourrière portant prolongation des prestations d'accueil des animaux errants.

Le contrat expirant le 1^{er} mai 2003 est reconduit à titre exceptionnel jusqu'au 30 juin 2003 inclus. La rémunération sera de 61,22€ HT (73,22 € TTC).

Le Maire est autorisé à signer l'avenant considéré.

PROJET Commerce :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réalisation d'un commerce de proximité dans un bâtiment situé face à la Place de l'église.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation et des besoins, en liaison avec :

- Le représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le représentant du FISAC, M. PASCON,
- Le représentant du Conseil Général de Seine et Marne, Melle HOURDÉ.
- Le Cabinet d'Architectes RIOTTE-HÉRAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier pour un montant HT de 218 000€

Le dossier comportera les éléments suivants :

• Achat du bâtiment et du terrain	73 000,00€
• Montant des travaux	126 000,00€ HT
• Maîtrise d'œuvre Architecte	14 000,00€ HT
• Frais divers	<u>5 000,00€ HT</u>
TOTAL	218 000,00€ HT

Le financement de ce dossier sera le suivant :

1. Subvention de la Région Ile de France	65 400,00€
2. Participation FISAC	41 200,00€
3. Subvention du Département de Seine et Marne	non connu
4. Autofinancement communal	111 400,00€
5. Autofinancement de la TVA à 19,6 %	28 420,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le programme d'opération présenté pour un montant total de 218 000€ HT ainsi que son plan de financement.

Décide de déposer un dossier de demande de subvention sur ces bases.

S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la subvention du Conseil Régional et du FISAC.

Charge le Cabinet RIOTTE-HÉRAULT, Architectes, d'élaborer le dossier.

PROJET Logement :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation d'un logement locatif à caractère social dans un bâtiment situé face à la place de l'Eglise.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation et des besoins, en liaison avec :

- Le représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le représentant du Conseil Général de Seine et Marne, M. ALEXANDRE,
- Le Cabinet d'Architectes RIOTTE-HÉRAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier pour un montant HT de 151 000€

Le dossier comportera les éléments suivants :

• Achat du bâtiment et du terrain	61 000,00€
• Montant des travaux	81 000,00€ HT
• Maîtrise d'œuvre Architecte	<u>9 000,00€ HT</u>
TOTAL	151 000,00€ HT

Le financement de ce dossier sera le suivant :

1. Subvention de la Région Ile de France	45 300,00€
2. Subvention du Département de Seine et Marne	4 335,00€
3. Autofinancement communal	101 365,00€
4. Autofinancement de la TVA à 5,5 %	4 950,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le programme d'opération présenté pour un montant total de 151 000€ HT ainsi que son plan de financement.

Décide de déposer un dossier de demande de subvention sur ces bases.

S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la subvention du Conseil Régional.

Charge le Cabinet RIOTTE-HÉRAULT, Architectes, d'élaborer le dossier.

Demandes de subventions :

- Le Conseil municipal vote une subvention de 70,00€ au Judo Club de Jutigny qui reçoit 12 enfants des Ormes. Délibération prise par 12 POUR – 2 CONTRE – 1 ABSTENTION.
- Provins Natation (2 enfants) 2 POUR – 2 ABSTENTIONS – 11 CONTRE.
- Club Sportif Braytois : 8 CONTRE – 5 POUR – 2 ABSTENTIONS.
- Pannevelles (Association ELA) : 0 POUR – 5 CONTRE – 10 ABSTENTIONS.
- Secours populaire français : 0 POUR – 15 CONTRE – 0 ABSTENTION
- ADMR Gouaix : unanimité CONTRE.
- Comité de Jumelage du Canton de Bray : unanimité CONTRE.
- Restos du Cœur de Seine et Marne : 11 CONTRE – 4 ABSTENTIONS.
- Handisport 77 – 12 CONTRE – 3 ABSTENTIONS.
- Mairie de Rupéreau : unanimité CONTRE.

Informations générales :

- ♦ Le Conseil général accorde une subvention de 7 622,45€ pour la réfection des vitraux de l'Eglise.

- ♦ Monsieur le Maire rappelle que la Commune loue à une personne un local situé dans l'ancien presbytère. Il précise que ce locataire n'a pas payé son loyer depuis plusieurs mois et entretient très mal les locaux et l'extérieur. En conséquence, il va signifier par lettre recommandée à cette personne que la Commune récupère l'usage de ce bâtiment et qu'il convient qu'elle libère les lieux dans les conditions prévues par la convention.
- ♦ Remerciements nombreux concernant les colis et diverses subventions.
- ♦ Le repas des retraités sera avancé en septembre afin de minimiser certains problèmes de chauffage.
- ♦ Monsieur le Maire rend compte de la visite de Monsieur le Sous-Préfet.
- ♦ Le carnaval a lieu samedi 15 mars 2003. Départ de l'école à 9 heures. Rendez-vous vers 11 heures dans la cour de l'école pour une petite collation.
- ♦ Prime de première installation en Ile de France : réponse négative du Centre de Gestion de Seine et Marne.
- ♦ Nettoyage de Printemps.
- ♦ Monsieur VERNET informe le Conseil que le programme de travaux pour 2003 sera évoqué après le vote du budget.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 40.

SEANCE DU 28 MARS 2003.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY J., BOISSY Cl., PIONNIER J.J., GAMBA M.,

Etaient absents : Mr MAURY Yannick, excusé, représenté par Mme CANZIANI Mireille.
Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.
Mme DELCROIX Myriam, excusée, représentée par Mme GAMBA Monique.

Compte-rendu :

Mesdames BOISSY et FRANCOIS précisent qu'elles sont contre les participations concernant le Pays Bassée-Montois.

Compte administratif communal 2002 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif communal 2002 dont les résultats sont les suivants (euros) :

Investissement :	- 59 437,98€		
Fonctionnement :	277 769,20€		
Excédent global :	218 331,22€		
Votants : 14	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Compte de gestion communal 2002 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal établi par Monsieur LÉGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 218 331,22€. Le Conseil municipal vote le compte de gestion communal pour l'exercice 2002.

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Affectation du résultat 2002 (commune) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2002 de la Commune comme suit :

- Exécution du virement en investissement :	36 727,60€
- Affectation à l'excédent reporté :	218 331,22€
Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

Budget communal 2003 :

Le Conseil vote le budget communal pour l'exercice 2003 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 164 140€

Fonctionnement : 725 875€

Il vote les taux de contributions directes ainsi :

TH : 4,19 %

TFB : 10,39 %

TFNB : 25,33 %

TP : 5,78 %

Soit une hausse moyenne des taux de 1,5 % par rapport à 2002.

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte administratif EAU 2002 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif de l'EAU 2002 dont les résultats sont les suivants :

Investissement : - 10 623,74€

Fonctionnement : 47 179,50€

Excédent global : 36 555,76€

Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte de gestion EAU 2002 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'eau établi par Monsieur LÉGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 36 555,76€. Le Conseil vote le compte de gestion de l'eau 2002.

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Affectation du résultat 2002 (EAU) :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2002 du service de l'EAU comme suit :

- Exécution du virement en investissement : 2 872,50€

- Affectation à l'excédent reporté : 36 555,96€

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Budget 2003 de l'EAU :

Le Conseil municipal vote le budget de l'EAU pour l'exercice 2003 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 37 773€

Fonctionnement : 43 655€

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte administratif Assainissement 2002 :

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du compte administratif, vote sous la présidence de Madame Claudy BOISSY, le compte administratif de l'ASSAINISSEMENT 2002 dont les résultats sont les suivants :

Investissement : 8 444,89€
Fonctionnement : 21 619,21€
Excédent global : 30 064,10€
Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Compte de gestion ASSAINISSEMENT 2002 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'ASSAINISSEMENT établi par Monsieur LÉGER, receveur municipal qui laisse apparaître un excédent global de 30 064,10€. Le Conseil municipal vote le compte de gestion de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2002.

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Affectation du résultat 2002 (ASSAINISSEMENT) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2002 du service d'Assainissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté : 21 619,21€

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Budget 2003 de l'ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal vote le budget de l'assainissement pour l'exercice 2003 qui s'équilibre comme suit :

Investissement : 192 170€

Fonctionnement : 36 940€

Votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Motion contre la complexité des budgets et divers comptes :

Le Conseil municipal s'interroge sur l'utilité de documents budgétaires aussi complexes pour les petites communes. Ceci entraîne de lourdes pertes de temps et des charges excessives en informatique avec des prestations qui ne correspondent pas toujours aux résultats attendus.

Le Conseil souhaite que des documents budgétaires adaptés aux communes de faible importance soient mis en place très rapidement.

Délibération prise à l'unanimité.

Avenant Assurance véhicule :

Le Conseil municipal accepte l'avenant 05 au contrat 520 32 67 concernant le tracteur FORD (1761 YH 77).

Il autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant. Délibération prise à l'unanimité.

Avenant assurance véhicule :

Le Conseil municipal accepte l'avenant 01 au contrat 585 7845 concernant le véhicule Citroën C15 (310 AYV 77).

Il autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant. Délibération prise à l'unanimité.

Délégation générale pour marchés : Considérant la circulaire préfectorale 2003-6, Vu la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 (MURCEF),

Vu l'alinéa 5 de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 9 de la loi précitée,

Le Conseil municipal accord au Maire une délégation générale lui permettant de conclure les marchés dont le montant n'excède par 90 000€ H.T sans autre forme de justificatif.

Délibération prise à l'unanimité.

Subventions aux associations communales :

Madame BOISSY présente les prévisions de subventions aux associations communales pour 2003.

Monsieur VITU précise que les conseillers appartenant à une de ces associations ne prennent pas part au vote lors de la décision concernant celle-ci.

Le montant des subventions votées une par une est fixé comme suit :

- Groupe Adélaïde	400€
- Amitié	230€
- Atelier	400€
- Sté de Chasse	400€
- Anciens combattants	230€
- Football (ASOV)	300€
- Tennis de table	600€
- Ass. Botanique	150€
- Les Jardins de la Voulzie	500€
- La Flèche Ormoise	300€

Pour ce qui concerne l'Atelier, le Conseil s'engage en outre à prendre en charge l'achat de matériaux.

Informations générales :

- ♦ Le Conseil municipal vote une subvention de 82€ à ADIL (Logement 77) pour l'année 2003.
Votants : 15 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4
- ♦ SDIS : Demande de subvention pour les jeunes sapeurs pompiers (à représenter en septembre/octobre 2003).
- ♦ Réponse de la SNCF concernant le projet de vélo-rail (en annexe projet de convention). Le conseil suspend pour le moment ce projet. Monsieur de NATALE se propose en attendant d'étudier le projet de convention.
- ♦ Demande en vue du recrutement d'un conciliateur (un article sera publié dans l'Echo municipal).
- ♦ Une lettre recommandée AR a été expédiée au locataire du presbytère pour le mettre en demeure de quitter les lieux pour le 28 juin 2003.
- ♦ Demande de subvention du CAUE 77 – non à l'unanimité.
- ♦ Réunion du SICTEUCEO le 04 avril 2003 à 14 heures.
- ♦ Réunion du Pays Bassée-Montois le 04 avril 2003 à 17 heures 30 (comité de lecture du journal du Pays à Gurcy le 29/04/03 – 18 heures 30).
- ♦ 2^{ème} carrefour des élus pour l'eau (21/22 mai à Bonneuil en France).
- ♦ EDF – Invitation 03/04/03 – 12 h 00 – Parc Floral.
- ♦ CITEC environnement : 1-2-3/04/03 – Parc Floral.
- ♦ Gérer l'eau et l'énergie – chambre de Commerce et d'Industrie Melun – 24/04 – 8 heures.
- ♦ Agence de l'eau – 3/4/03 – 10 h-12 h – Parc Floral.
- ♦ CDG 77, Préfecture 77 et Union des Maires 77 : objectif Internet.
- ♦ 7ème assises des Maires d'Ile de France : 1-2-3/04/03 – Parc Floral.
- ♦ Portes ouvertes AFOBAT 77 – CFA Nangis : 1-2-3/04/03
- ♦ CE IDF Paris – Invitation 1-2-3/04/03 – Parc Floral
- ♦ Enquête publique Sablière sur la Commune de Saint-Sauveur les Bray : Rapport du commissaire enquêteur.
- ♦ Remerciements de M. Serge BERNARD pour la rapidité avec laquelle les travaux demandés ont été effectués.
- ♦ La Commune de Couilly Pont aux Dames a édité un guide de bonne conduite, idée à suivre.

♦ Monsieur VERNET expose que pour le désenclavement de parcelles un « emplacement réservé » était prévu sur des terrains privés. Si certaines parcelles étaient mises en vente, il conviendrait peut-être que la Commune prévoit l'acquisition de cet « emplacement ». Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le principe.

♦ Madame BOISSY précise que le projet de commerce de proximité suit son cours.

♦ Monsieur de NATALE rappelle le nettoyage de printemps. Il précise que le broyage des chemins a été effectué à la largeur initiale (6m).

♦ Monsieur VERNET précise que les bornes fontaines sont posées et que l'alarme du hangar est opérationnelle. Il regrette très vivement les dégradations faites sur le lavoir de Moulin d'Ocle.

♦ Monsieur Jacqui MAURY rappelle que l'opération « Œufs de Pâques » aura lieu le 20/04/03.

♦ Madame FRANCOIS demande si l'on a des informations nouvelles en vue de quitter le Pays Bassée-Montois. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas encore de renseignements précis.

♦ Informations sur l'exposition « Grands lacs de Seine ».

♦ Monsieur PIONNIER rappelle la question posée lors du dernier conseil, concernant la fermeture de l'usine MUELLER EUROPE à Longueville et l'aide symbolique que la Commune pourrait apporter par l'intermédiaire du Comité d'entreprise. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accorde au CE MUELLER EUROPE rue Michel Gendron – 77650 Longueville, une subvention exceptionnelle de 500€. Délibération prise par 14 voix POUR 1 CONTRE.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 20.

SEANCE DU 19 MAI 2003

Étaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y, BOISSY Cl., PIONNIER J.J., GAMBA M., DELCROIX M.

Étaient absents : Mr MAURY Jacqui, excusé, représenté par Mme BOISSY Claudy.

Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par Mr VERNET Philippe.

Commerce – délibération modificative :

Intervention de Madame BOISSY : nécessité de modifier la délibération du 14 mars 2003.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de réalisation d'un commerce de proximité dans un bâtiment situé face à la Place de l'église.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation et des besoins, en liaison avec :

- Le représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le représentant du FISAC, M. PASCON,
- Le représentant du Conseil Général de Seine et Marne, Melle HOURDÉ.
- Le Cabinet d'Architectes RIOTTE-HÉRAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier pour un montant HT de 218 000€

Le dossier comportera les éléments suivants :

• Achat du bâtiment et du terrain	73 000,00€
• Montant des travaux	126 000,00€ HT
• Maîtrise d'œuvre / Frais divers	19 000,00€ HT
TOTAL	218 000,00€ HT

Le financement de ce dossier sera le suivant :

6. Subvention de la Région Ile de France	65 400,00€
7. Participation FISAC	43 500,00€

8. Subvention du Département de Seine et Marne	non connue
9. Autofinancement communal	109 100,00€
10. Autofinancement de la TVA à 19,6 %	28 420,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le programme d'opération présenté pour un montant total de 218 000€ HT ainsi que son plan de financement.

Décide de déposer un dossier de demande de subvention sur ces bases.

S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la subvention du Conseil Régional et du FISAC.

Charge le Cabinet RIOTTE-HÉRAULT, Architectes, d'élaborer le dossier.

Délibération prise à l'unanimité.

Contrat rural : Demande de subvention (Aménagement d'un terrain de loisirs)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par circulaires conjointes de Messieurs les Présidents du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional d'Ile de France, en date du 28 février 1983, a été mise en œuvre une procédure dite des « contrats ruraux », ayant pour objet d'aider les communes de moins de 1 000 habitants à résoudre leurs problèmes d'aménagement et d'équipement.

Il a été procédé à un examen approfondi de la situation de la Commune et de ses divers besoins, en liaison avec :

- Le Représentant du Conseil Général de Seine et Marne, M. VARNEY,
- Le Représentant du Conseil Régional d'Ile de France, M. FANCHINI,
- Le Cabinet d'Architectes O. RIOTTE & A. HERAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de Contrat Rural pour un montant HT de 307 891.85€ HT.

Le contrat comportera les opérations suivantes :

1) Aménagements extérieurs	164 506.10€
2) Construction d'un vestiaire sportif	96 056.05€
3) Equipements de détente et de loisirs	47 329.70 €
	307 891.85€

Le financement de ce contrat sera le suivant :

1) Subvention de la Région Ile de France – 45 %	135 000.00€
2) Subvention du Département de Seine et Marne – 35 %	105 000.00€
3) Autofinancement sur emprunts	67 891.85€
4) T.V.A. sur emprunts	60 346.80€

L'Echéancier de réalisation des opérations après signature du contrat sera le suivant :

- 1^{ère} année : aménagements extérieurs
- 2^{ème} année : vestiaire et équipements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** le programme d'opérations présenté pour un montant total **HT de 307 891.85€** ainsi que son plan de financement, **S'ENGAGE** à réaliser le contrat dans un délai maximum de **CINQ ans** à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu, **DÉCIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat rural, sur les bases du plan de financement exposé, **S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien lié aux opérations du contrat, **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par le Conseil Général et le Conseil Régional, **S'ENGAGE** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans, **CHARGE** le Cabinet O. RIOTTE & A. HERAULT, Architectes d'élaborer le dossier.

Délibération prise à l'unanimité.

Jeunesse et Sport : Demande de subvention (équipements sportifs et socio-éducatifs)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement du terrain de loisirs, il a été procédé à un examen approfondi de la situation de la Commune et de ses divers besoins, en liaison avec :

- Le Représentant du Conseil Général de Seine et Marne, M. BRISSON,
- Le Cabinet d'Architectes O. RIOTTE & A. HERAULT, M. RIOTTE.

Il apparaît souhaitable d'élaborer un dossier de demande de subvention spécifique pour un montant HT de 189 693.90€ HT.

Le contrat comportera les opérations suivantes :

1) Terrain de Football	118 857.20€
2) Plateau multisports	57 718.10€
3) Jeux pour enfants	<u>13 118.60 €</u>
	189 693.90€

Le financement de ce contrat sera le suivant :

1) Subvention du Département de Seine et Marne – 50 %	92 000.00€
2) Autofinancement sur emprunts	97 693.90€
3) T.V.A. sur emprunts	37 180.00€

L'Echéancier de réalisation des opérations après signature du contrat sera le suivant :

- 1^{ère} année : terrain de football,
- 2^{ème} année : multisports et jeux pour enfants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** le programme d'opérations présenté pour un montant total **HT de 189 693.90€** ainsi que son plan de financement, **S'ENGAGE** à inscrire au budget le concours financier qui restera à la charge de la commune, **S'ENGAGE** à affecter les locaux et les terrains aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'attribution de la subvention, **S'ENGAGE** à prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations, **S'ENGAGE** à ouvrir les équipements à toutes les catégories d'usagers (individuels et groupements), **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu la promesse de subvention, **CHARGE** le Cabinet O. RIOTTE & A. HERAULT, Architectes d'élaborer le dossier.

Délibération prise à l'unanimité.

Demande de subvention AGAF (Chalmaison) :

Monsieur le Maire présente la demande. Unanimité CONTRE.

Courrier de M. SIOQUIER (Ecurie de la Motte) :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur SIOQUIER concernant un échange de terrains entre la Mairie et l'Ecurie de la Motte dans le but de désenclaver une parcelle.

Parcelle communale 1043 contre parcelle 1034 de la Société (à surface équivalente).

Tous les frais seraient à la charge de la S.N.C. de la Motte.

Le Conseil donne un avis favorable de principe et autorise le Maire à engager la procédure.

Délibération prise à l'unanimité.

Convention Assistance animaux :

Intervention de M. de NATALE, présentation de la Société SACPA et de ses prestations (capture, ramassage, transport et exploitation de la fourrière),

Vu la proposition au tarif de 0,56€ HT par habitant et par an, le Conseil municipal accepte le contrat annexé à la présente délibération et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Délibération prise par 14 POUR – 1 ABSTENTION

(sous réserve de précisions sur les prestations).

Emprunt Assainissement (M 49) :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu, comme prévu au budget M 49 de l'assainissement de contracter un emprunt pour financer les travaux Route d'Everly.

Vu la proposition de la caisse D'Epargne Ile de France Paris en date du 16 mai 2003 pour un emprunt de 56 000€,

Le Conseil Municipal opte pour un prêt à taux fixe à échéances constantes sur 15 ans, remboursement trimestriel au taux de 4,04 %.

Il autorise le Maire à signer le contrat à intervenir et à demander le versement des fonds.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales :

♦ Problème d'inondation dans le jardin d'un habitant lors de précipitations exceptionnelles (montée en charge du réseau d'assainissement unitaire). La Commune a proposé la prise en charge de la fourniture d'un clapet anti-retour (pose à la charge du particulier). Le particulier refuse et propose sa solution que M. de NATALE présente aux conseillers : prise en charge par la Commune de la moitié de toutes les prestations et fournitures exigées par l'intéressé. Le Conseil passe au vote. Votants 15 NON : 14 BLANC : 1. Le Conseil refuse cette solution.

♦ Circulaire de la Maison de l'Elevage de l'Ile de France concernant l'identification de tous les bovins, ovins, porcins, caprins. La réglementation sera rappelée aux intéressés.

♦ La société de pêche « Les Amis de la Voulzie » demande que la pêche à la ligne dans la Voulzie, soit autorisée réglementairement sur les terrains communaux, sans aucune contrainte ou obligation pour la Commune. CONTRE : 2 POUR : 8 ABSTENTIONS : 5

♦ M. et Mme BERNARD souhaitent planter et entretenir des plantes sur une parcelle communale près de chez eux (au bord du ru de Couture). OUI à l'unanimité.

♦ Des peupliers avaient été plantés par la Commune de Chalmaison sur un terrain communal des Ormes, ils ont été vendus par erreur au profit de la Commune des Ormes. La Commune de Chalmaison souhaite replanter ces peupliers au même endroit afin de récupérer le manque à gagner. POUR : 8 CONTRE : 7

♦ Vol d'une partie de la sonorisation de la Salle polyvalente sans effraction. Le problème des clés se pose à nouveau. Monsieur de NATALE expose une proposition de changement de serrures avec des clés incopiables (1 cylindre et 3 clés : 92€ TTC, il en faut 6). Le problème sera étudié.

♦ Problème lotissement « Résidence des Ormes » : Lettre de M. VALLÉE concernant la signature chez le Notaire. Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas responsable du retard.

♦ Le Président de la Croix-Rouge a été reçu le 02 mai 2003. Prévision de transport social. Affaire à suivre.

♦ SICTEUCEO : Les communes du Syndicat prévoient de créer un SIVOM à la place du SICTEUCEO pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. La commune de Jutigny pourrait demander la fourniture d'eau aux Ormes.

♦ Lettre de société Lyonnaise des Eaux qui a été communiquée à chaque conseiller.

♦ Fête de l'Ecole le 21 juin 2003 à 14 heures 30.

♦ Fête de la Musique à la suite.

♦ Flash info en juin : Rappel des engins bruyants, feux interdits etc...

♦ Sortie pédestre prévue le 29 juin 2003.

♦ L'entreprise SADE qui effectue les travaux d'assainissement Route d'Everly a été reçue pour une démonstration de leur technique.

- ♦ Travaux : (M. VERNET). Travaux prévus : peinture classe I, étagères pour l'Atelier, porte coupe-feu sous-sol de la Maison des Associations, nettoyage du monument, columbarium, barrières trottoir et borne-fontaine tennis en 2^{ème} partie d'année.
- ♦ Urbanisme : (M. VERNET). Demande de désignation d'un commissaire enquêteur pour une rectification d'un article du P.O.S.
- ♦ Administration (Mme BOISSY)
Problème de départ du courrier le samedi matin (l'affaire a été réglée).
- ♦ Environnement- Voirie (M. de NATALE) :
 - ouverture des plis pour les travaux de voirie, l'Entreprise PAGOT a été retenue après négociation pour 33 299€,
 - tonte de l'herbe dans le village,
 - berge refaite sur le ru de Couture,
 - mise en place du tombereau,
 - construction du mur de soutien du massif à la pointe du Château.
- ♦ Mme LOPEZ demande de fixer la date du repas des retraités. Le 21 septembre 2003 est retenu.
- ♦ Départ des élèves de CM en classe péniche le jeudi 22 mai 2003 à 7 heures 30 devant la Mairie.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 10.

SEANCE DU 26 JUIN 2003

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., LOPEZ D'AZEVEDO J., MAURY Y, PIONNIER J.J., GAMBA M., MAURY J., SANCHEZ C.

Etaient absents : Mme BOISSY Claudy, excusée, représentée par M. VERNET Philippe.
M. GHISLAIN Gérard, excusé, représenté par M. de NATALE Guy.
Mme DELCROIX Myriam.

Compte-rendu :

Remarque de Madame BOISSY : « Le problème de départ du courrier le samedi matin était lié au service de la Poste, pas aux services municipaux ». C'est dans ce sens que le compte-rendu du 19 mai 2003 devait être compris. Aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Rapport annuel sur les services de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur les prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement, notamment les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer (dont l'état de la dette en 2002).

Il précise que les rapports complets sont à la disposition des administrés en Mairie.

Informations générales :

- ♦ Rallye motocycliste de la gendarmerie le 14/09/2003 (13 heures 30 – 17 heures 30).

- ♦ La Direction des Archives demande l'envoi de tous les échos municipaux. (Madame FRANCOIS a assumé ce travail).
- ♦ Le Conseil décide l'achat d'une minichaîne qui pourra être utilisée par l'école (coût environ 250€) 2 ABSTENTIONS 13 POUR 0 CONTRE
- ♦ Grands Lacs de Seine : Monsieur VITU donne lecture de la lettre de Monsieur GHISLAIN (après réunion du groupe de travail). Prochaine réunion en octobre.
- ♦ L'Echo municipal paraîtra en Juillet.
- ♦ Remerciements aux organisateurs de la fête de la Musique.
- ♦ Lettre de Madame DELCROIX qui donne sa démission de la commission des Fêtes.
- ♦ Fête du 14 juillet : Monsieur le Maire fait le point. Monsieur VERNET donne quelques précisions sur l'installation du feu d'artifice.
- ♦ Monsieur VITU repose le problème de l'utilisation des salles communales.
- ♦ La question du nettoyage de la salle polyvalente est posée, il n'était pas effectué lundi. Monsieur le Maire précise que Madame ADOUARD accompagnait le voyage scolaire.
- ♦ Monsieur Guy de NATALE expose le litige qui oppose les Communes des Ormes et d'Everly à un propriétaire privé (en limite des deux communes, parcelle E 1).

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures.

RAPPORT SUR L'EAU

ÉTAT DE LA DETTE EN 2002

SERVICE ASSAINISSEMENT

CAPITAL RESTANT DÛ AU 01 JANVIER 2002 : **44 575€**

ANNUITÉ : **10 754€**

CAPITAL : **6 407€**

INTÉRÊTS : **4 347€**

SERVICE DE L'EAU

CAPITAL RESTANT DÛ AU 01 JANVIER 2002 : **22 857€**

ANNUITÉ : **12 155€**

CAPITAL : **10 336€**

INTÉRÊTS : **1 819€**

Les rapports complets sont à votre disposition en mairie conformément à la loi dite « MAZEAUD » du 08 Février 1995.

Qualité de l'eau du robinet aux ORMES SUR VOULZIE



Synthèse de l'année 2002

Origine de l'eau

Eau souterraine provenant d'un forage situé aux Ormes-sur-Voulzie captant la nappe de la craie sénonienne.

Contrôles sanitaires réglementaires

La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats de 5 échantillons en distribution et de 6 échantillons prélevés en production (eau traitée).

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE.

Toutes les analyses sont conformes.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

EAU PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES SANS RISQUE POUR LA SANTE.

Moyenne : 29.5 mg/l Maximum : 43 mg/l

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

EAU CALCAIRE.

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

Moyenne : 28.3 °F Maximum : 28.9 °F

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1500 microgrammes par litre.

EAU TRES PEU FLUOREE.

Teneur inférieure au seuil de détection
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor (sel, comprimés...) est conseillé, sauf avis médical contraire.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2002 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

CONTRAT RURAL N°2

Le Conseil Municipal, réunit le 19 mai 2003, a adopté par un vote unanime le principe d'un 2^{ème} Contrat Rural. (voir plan joint)

J'ai souhaité à travers cet article non pas vous tracer l'historique du projet depuis le début (en effet la 1^{ère} réunion avec les représentants du Conseil Général et Régional date du 16/07/1999) mais plutôt vous présenter la mouture finalisée.

La notice explicative ci-dessous est la copie conforme de l'argumentaire rédigé pour le dossier de présentation.

J'aimerais également remercier les membres du groupe de travail pour leur contribution constructive et leurs idées novatrices, ainsi que les membres de la Commission des travaux de la mandature 1995-2001 pour leur participation à la définition du contenu.

NOTICE EXPLICATIVE

- Actuellement la commune est dotée d'une salle polyvalente pour toutes les activités sportives d'intérieur.
- Un terrain de tennis.
- Un terrain de football très excentré du village (environ 2 km) et ne comportant aucuns équipements, ni réseaux (vestiaires, eau potable, électricité, éclairage etc...).
- Un terrain pour le tir à l'arc situé à l'emplacement du futur projet et dédié provisoirement à cette activité.
- Un terrain de football sommairement matérialisé et situé également à l'emplacement du futur projet.

FINALITÉ DU PROJET

- Concentrer toutes ces activités sur l'emplacement du projet.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, le cas du *Club de tir à l'arc* sera traité à part. Un emplacement sécurisé est prévu sur un terrain communal.
- *Le Club de football* pourra évoluer sur un terrain normalisé (essentiellement pour les entraînements et les rencontres jusqu'à la catégorie « minimales »).

Avantages : suppression de l'éloignement, éclairage pour les périodes d'hiver, vestiaires, équipements.

- **Le Club de boules** (provisoirement dissous) bénéficiera d'un emplacement dédié entre les vestiaires et le kiosque.
Avantages : proximité – isolement phonique pour les parties d'été tardives – éclairage – environnement adapté pour les spectateurs (arbres, bancs, etc ...).
- **Jeux d'enfants :** Actuellement, il n'existe pas d'équipements pour la tranche d'âge des moins de 10 ans. Le projet prévoit une aire de jeux pour les plus petits à proximité immédiate des autres équipements.
Avantages : Prise en compte d'une tranche d'âge jusque là écartée des activités de plein air. Surveillance facile pour les parents ou accompagnateurs. Promiscuité avec les autres tranches d'âge.
- **Terrain multisports :** Le terrain multisports cumulera à lui seul plusieurs avantages :
 - Permettre aux enfants des écoles (toutes proches) d'évoluer sur des équipements multi-activités et qui correspondent à la pédagogie des intervenants extérieurs.
 - Permettre lors des journées sportives de la commune (tournoi de tennis, de badminton etc...) de disposer de deux terrains en simultanée.
 - Permettre d'envisager la création de nouveaux clubs sportifs (volley-ball, handball, basket etc...).
- Le **kiosque** implanté sur la ligne directrice des équipements supérieurs, permettra le contraste avec une architecture moderne tout en s'intégrant dans le paysage resté boisé. Il sera un point de rencontre identifié et permettra d'envisager des activités très variées (représentations à caractères musicales, podium pour la remise de trophées, etc...).
- La partie « promenade » située en contrebas au niveau du terrain de football sera aménagée de telle manière à permettre de conserver un verrou végétal. Il aura donc pour vocation de rester boisé. Le projet prévoit la création de chemins (ou pistes) servant à la promenade, à l'échauffement et bien que non défini dans l'étude un parcours de santé.

GESTION FUTURE DES ÉQUIPEMENTS

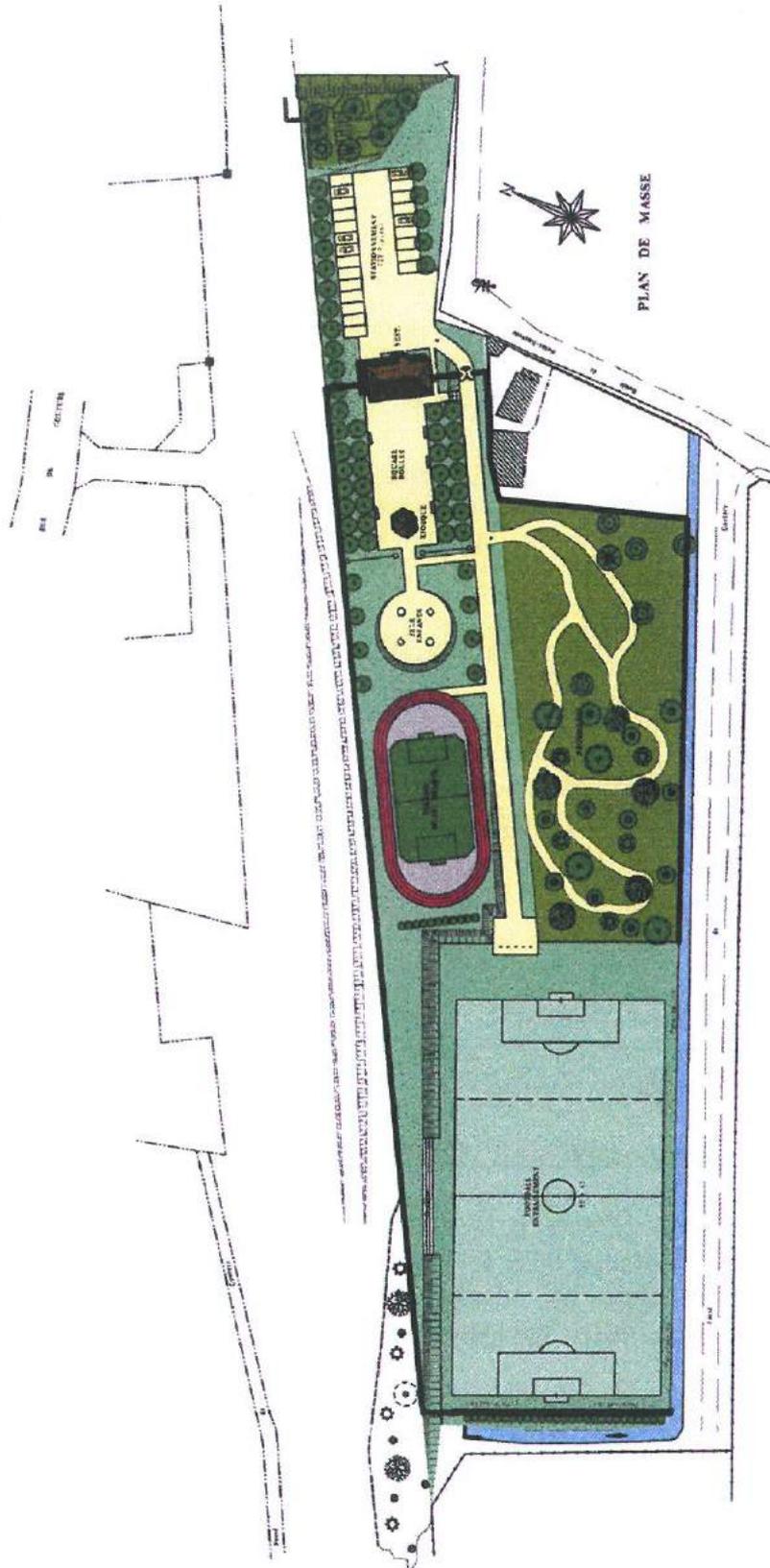
La gestion des équipements sera communale :

- L'entretien des abords sera assuré par les employés communaux.
- Les présidents d'associations devront s'assurer de la bonne conservation des équipements démontables (filets de but, pare ballon etc ...).
- La conformité aux règles de sécurité en vigueur fera l'objet d'un contrat avec un organisme habilité (SOCOTEC, APAVE, etc ...).

Je vous souhaite au nom de la Commission des travaux de bonnes vacances estivales.

Le Maire adjoint
Philippe VERNET

PLAN DES FUTURS ÉQUIPEMENTS





LES GRANDS LACS DE SEINE
8, rue Villiot - 75012 Paris
lbrbs@lbrbs.fr
01 44 75 29 12

AMÉNAGEMENT DE LA BASSÉE PROJET HYDRAULIQUE (2)

ÉVOLUTION DES ÉTUDES:

Lors du dernier Écho municipal de janvier 2003, j'avais évoqué *le dossier des grands lacs*, projet de construction de digues de 4mètres de hauteur, périphériques à l'aménagement d'une aire de loisirs, projet de la commune débuté en 1991.

Une étude globale pour l'aménagement de la Bassée a été engagée - eau, environnement, aménagements de milieux naturels -, étude sensée compenser les méfaits et les nuisances considérables que la population devra supporter lors de la construction puis du fonctionnement des Bassins réservoirs.

Une réunion d'informations a eu lieu le 26 juin 2003 à la Maison des Associations des Ormes sur Voulzie.

Étant absent ce jour pour des raisons professionnelles, j'ai fait passer, par l'intermédiaire de Monsieur Gilles VITU, une lettre résumant mon analyse personnelle et sincère sur ce projet de Lacs Réservoirs, lettre que j'ai tenu à communiquer aux citoyens de la commune des Ormes sur Voulzie.

LETTRE - RÉUNION DU 26/06/2003

*Monsieur Gérard GHISLAIN
Professeur Certifié Génie Civil et Structures
Ancien élève de l'École du Bâtiment et des Travaux Publics
Conseiller Municipal des Ormes sur Voulzie*

Les Ormes le 25/06/2003

Objet: Réunion de sous-groupe de travail - Les Grands Lacs de Seine

Je ne pourrai hélas ! être présent à la *réunion du 26/06/2003* pour des raisons professionnelles (Interrogation en BTS Travaux Publics dans le Pas de Calais), mais je tiens à faire quelques remarques personnelles liées au projet de grands lacs, projet de réalisation quelque peu lié à mes compétences professionnelles:

- *Les documents* présentés aux élus sont dans leur ensemble très bien conçus et représentent un travail de qualité remarquable, et certainement un budget astronomique, tout cela pour convaincre une population lucide et *majoritairement opposée* au projet, quelques soient les prétendus arguments de catastrophe naturelle centennale annoncés.

- Sans rentrer dans le détail technique de construction des ouvrages - conception des digues, leur étanchéité, l'incidence sur le biotope naturel actuel, etc..- tous ces éléments tellement valorisant d'après les études que la région deviendrait un véritable jardin d'Eden !-, je tiens à faire remarquer que le principal argument justifiant la réalisation de tels travaux *est totalement erroné!*

En effet dans les études d'ouvrages hydrauliques, sont pris en compte les effets des crues décennales, voire centennales, crues évaluées en fonction de données naturelles et de différents paramètres dont les spécialistes ont une bonne connaissance.

Or une crue semblable à la terrible crue de 1910, avec un débit important incontrôlable *ne peut avoir les mêmes conséquences dramatiques puisque des aménagements* ont été réalisés depuis, et à bon escient, afin de protéger la région avale de la Seine; enfin telle était la raison à l'époque!.

Pour exemple, je suis âgé de 56 ans et ai toujours connu des crues annuelles à Bray sur Seine, crues inondant notre stade de football et venant lécher les pieds du monument aux morts - Qu'en est-il depuis la réalisation des travaux de retenue en amont ?

Eh bien tout bonnement plus aucune crue annuelle !.

- D'autre part, en tant qu'élu et favorable à une décentralisation régulée, je trouve scandaleux, voire insultant d'imposer - certains diront qu'il y a concertation ! - à une population et en particulier à celle des Ormes sur Voulzie, une destruction de zone d'aménagement de loisirs conçue de longue date et étudiée pour être rentabilisée, voire rapporter quelques subsides à la commune, donc profitable aux contribuables ormois.

Il faut rappeler que les sites retenus dans le projet par la société des Grands Lacs, verront les communes concernées dépossédées de terrains importants transformés périodiquement en marécages et naturellement n'auront *aucune retombée financière*.

Personnellement, je m'opposerai à ce projet pharaonique absurde, et d'ailleurs d'autant plus choquant, que la région Ile de France a des besoins autres et prioritaires en matière d'investissement, aménagements routiers, aide à l'implantation d'entreprises pour maintenir l'emploi dans une région déjà fort désertifiée, voire sinistrée dans le sud 77.

Gérard GHISLAIN.

PROJET DE CRÉATION D'UN SITE INTERNET SPÉCIFIQUE A LA VILLE DES ORMES SUR VOULZIE

INTRODUCTION :

Internet ! mot magique employé comme l'on dit "à toutes les sauces", avancée technologique de *communication prodigieuse* pour les uns, *agaçante* pour d'autres et *un peu mystérieuse* pour une partie de la génération des 50 ans et plus comme l'on dit dans les statistiques - génération dont je fais d'ailleurs partie depuis quelques années -.

Site Internet : Cette appellation est désormais familière à beaucoup de citoyens qui visionnent, achètent, communiquent .. avec tous les outils interactifs mis à leur disposition toujours plus nombreux, plus conviviaux.

Accéder à un site quelconque par Internet est chose aisée, *par contre monter* un site est plus difficile et même si ce travail éveille des vocations créatives, elles sont souvent vite réfrénées par l'ampleur de la tâche.

Pourtant, en accord avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal, nous avons décidé de doter la municipalité des ORMES SUR VOULZIE *d'un site spécifique*, moderne et surtout vivant.

L'élaboration du site Internet de la commune se fera à titre gracieux et expérimental, en collaboration de Monsieur Jacques MAZANKINE, ingénieur et professeur d'Université.

COMMISSION OU COMITÉ DE RÉDACTION :

Un site local n'a d'intérêt et de valeur que "s'il vit", c'est à dire qu'il est mis à jour régulièrement, agrémenté d'informations locales ou générales récentes.

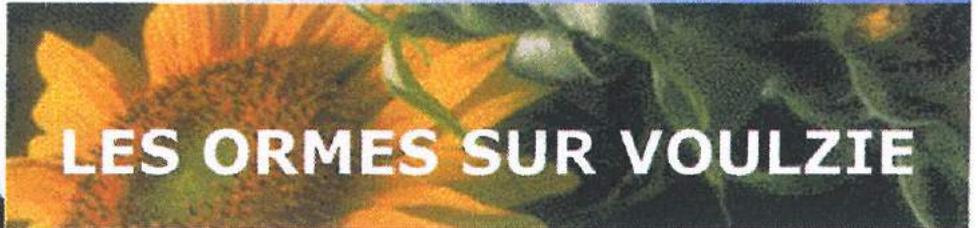
C'est pourquoi j'ai décidé de mettre en place *un comité de rédaction* chargé "d'alimenter" le site, de le mettre à jour, de l'enrichir par de nouvelles propositions d'articles, de contenu, de mise en forme, etc..

Ce comité présidé par Gilles VITU, maire de la commune pourra être composé de personnes représentatives et intéressées par la gestion du site Internet, à savoir :

- membres de la commission Information,
- représentants des Associations du village,
- représentants de l'école,
- représentants de la Maison de Retraite,
- représentants des sociétés ou entreprises ormoises,
- etc..

PROPOSITION DE PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET





LES ORMES SUR VOULZIE

Sommaire

Vendredi 20 juin 2003 - *Bienvenue sur le site de la Commune des Ormes sur Vouizie*

La Commune

- Historique
- Images du passé
- Population
- Infrastructures
- etc..

Vos élus en 2001

- Organigramme
- Activités professionnelles
- Adresses, tél., E-mail
- Sportives

Vos Associations

- Sportives
- Éducatives
- Festives
- Anciens
- Divers

Actus - Loisirs

- Écho Municipal
- Comptes-rendus de réunion du Conseil
- Évènements et Fêtes
- etc..

Écrivez-nous !

◆ *En ce moment.. aux ORMES*

Travaux en cours

- Assainissement route d'Everly
- Mur massif entrée des Ormes
- etc..

Projets en cours d'étude

- Aménagement de l'épicerie place de l'église
- Extension Sablières
- Construction d'une nouvelle station d'épuration

◆ *Actualités Communales*

UTILE & PRATIQUE

- Urgences
- Numéros téléphone utiles
- Médecins de garde
- Pharmaciens
- S.O.S Animaux

INFOS -LOISIRS

- Écho Municipal
- Flash Info
- Fêtes et divertissements
- Manifestations sportives
- Maison de retraite

DATES A RETENIR

- École
- Municipalité
- Associations
- Manifestations sportives
- Maison de retraite

◆ *Informations Générales*

ENVIRONNEMENT

- **Projet des grands lacs de Seine :**
 - Documents I.L.B.R.B.S
 - Incidences pour la commune des Ormes
 - Avancement des travaux site et adresses à consulter
 - Position des élus
 - Actions envisagées
 - Calendrier



I.L.B.R.B.S - 8, rue Villiot 75012 Paris

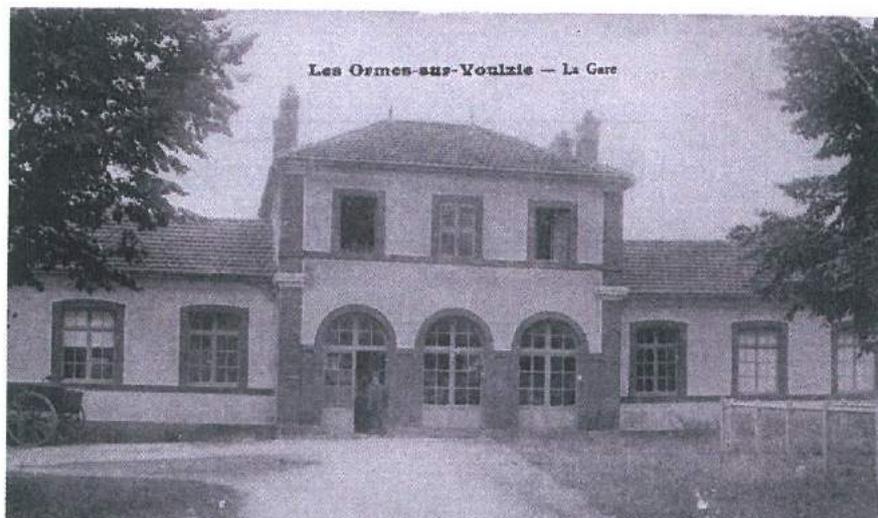
SOCIAL

- Réforme des retraites
- Décentralisation
- Éducation
- Justice
- etc..

SOUVENIRS DES ORMES SUR VOULZIE



La Mairie – Les Écoles - 1914



La Gare - 1913



Rue du Bas devenue Rue de la Rivière

L'ÉCOLE



Chaque mois, les élèves de la classe maternelle fêtent leur anniversaire. Les mamans préparent un gâteau et apportent une boisson.

C'est l'occasion de chanter tous ensemble, de se régaler et de garder un souvenir de ce moment avec un album de dessins fait par les élèves.



Après leur expérience à Hermé, les élèves de la classe CE1/CE2 qui ont modelé un lézard en terre, ont eu envie de sculpter. Ils ont choisi le béton cellulaire car il se sculpte facilement avec des râpes plates et rondes.
Ouahh ! Quel résultat !



Classe GSM/CP : Depuis fin avril Fabrice, notre intervenant cirque, nous a appris à jongler avec des anneaux, des balles, des assiettes chinoises, des massues...à faire de l'équilibre sur une énorme boule, un quadricycle, un fil tendu. Tout ceci pour préparer notre spectacle du mardi 24 juin 2003.



Classe de CM1/CM2 est partie en croisière à bord de la péniche « Palombe », du 22 mai au 1er juin 2003.

Les élèves ont pu travailler sur la batellerie en remontant la Saône de Mâcon à Auxonne puis le canal de Bourgogne de Saint Jean de Losne à Dijon.

Ils ont visité les villes et villages traversés ainsi que plusieurs musées :

- le musée des Ursulines à Mâcon,
- le musée bourguignon à Tournus,
- le musée Nicéphore Niepce à Chalon,
- la maison du Blé et du Pain à Verdun sur le Doubs,
- l'écomusée de Seurre,
- la maison des marinières à Saint Jean de Losne,
- le musée Amora à Dijon.

LA MAISON DE RETRAITE



Le 5 mars 2003, l'association « les jardins de la Voulzie » vivait à l'heure du carnaval. Les personnes âgées des Établissements de Bray, Donnemarie, Longueville ainsi que les familles se donnaient rendez-vous.

Le personnel, les invités ont vêtu divers costumes (chat, clown, chinoise, pirate, singe, canard, prisonnier, etc...), tous virevoltaient au milieu des résidants.

Le clou du spectacle étant le canard DONALD, dans les traits d'une pensionnaire. Ces derniers portaient masques, chapeaux, perruques.

La gaieté, la bonne humeur et le soleil étaient au menu du jour. Danses, rires, gâteaux confectionnés par les résidants ont marqué cette splendide journée.

Les responsables des différents structures présentes ont pu apprécier de telles rencontres qui apportent beaucoup de chaleur dans le cœur de nos pensionnaires. Rendez-vous l'année prochaine à la même époque.

Un grand merci à tous les bénévoles.

Le 5 Juillet 2003, grand barbecue organisé par l'association. 210 personnes s'étaient rassemblées à la salle polyvalente. Une occasion pour les familles de se réunir. Joss et Rosa, bien connus de notre grand public animèrent avec brio cet après midi. Les pensionnaires ont fredonné et repris des airs connus. Certains secouaient leur serviette au-dessus de leur tête en signe de participation.

Une exposition vente d'objets divers (pompons, colliers, gâteaux, bougies etc...) confectionnés tout au long de l'année par les résidants, eut un succès sans précédent.

Monsieur VITU, Maire des ORMES nous a fait l'honneur de sa présence.

Madame BESSON, directrice de la Maison de Retraite fit un petit discours éloquent et remercia le personnel et tous les bénévoles.

16 H 30 sonnait, il était l'heure de regagner la résidence, certains avaient du mal car remplis de mélancolie. Certaines chansons leur rappelaient des souvenirs.

INFOS JEUNES

C'est l'été, les vacances, le soleil, la mer, la plage, le temps des flirts :

MAIS RESTEZ VIGILANTS ET SURTOUT PROTÉGEZ VOUS.

LES PRINCIPALES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

	Symptômes	Mode(s) de transmission	Complications principales	Diagnostic	Traitement	Comment diminuer les risques de contamination
Herpès génital	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistants ou démangeaisons, brûlures, petites cloques, plaques des organes génitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission par voie sexuelle, mais les seuls contacts entre les muqueuses sans pénétration suffisent. • Transmission pendant l'accouchement. • Transmission par le baiser 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact psychologique important en raison de la chronicité de la maladie (anxiété, dépression, sentiment de vie gâchée, perte de confiance en soi...). • Herpès transmis au nouveau-né lors de la grossesse (conséquences graves pour le nouveau-né), aux immunodéprimés (personnes atteintes de SIDA, sous chimiothérapie...); transmission à l'œil (herpès oculaire); au doigt (herpès digital). 	<ul style="list-style-type: none"> • Culture après prélèvement local. • Prise de sang dans certains cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Anti-viraux pour diminuer la contagiosité, réduire la douleur, la durée et la fréquence des crises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant les poussées* : préservatif et traitement anti-viral. • En dehors des poussées : préservatif et traitement anti-viral (si poussées fréquentes).
Chlamydioses	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistants ou limités à des picotements urinaires, douleurs au bas-ventre ou pendant les rapports. • Pertes vaginales. • Sécrétion à l'extrémité de la verge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sexuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chez la femme : Salpingite (infection des trompes) pouvant entraîner la stérilité ou des grossesses extra-utérines. • Chez l'homme : baisse de la fertilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement cervical. • Prélèvement d'urine. • Prise de sang dans certains cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Antibiotiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant le traitement, soit rapport protégé, soit abstinence sexuelle.
Condylomes	<ul style="list-style-type: none"> • Excroissances ressemblant à des verrues sur les organes génitaux, l'anus. Parfois, non visibles à l'œil nu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sexuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chez la femme : cancer du col de l'utérus. • Chez l'homme : cancer de la verge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Observation des excroissances. • Test à l'acide acétique. • Frottis du col. • Parfois, une biopsie cutanée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression par azote liquide, laser ou CO₂ ou électrocoagulation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservatif tant que la contagion persiste*. • Surveillance prolongée afin de dépister une récurrence.
Hépatite B	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistants au niveau génital. • Fièvre, fatigue, jaunisse dans 10% des cas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sexuelle. • Par le sang chez les toxicomanes. • De la mère à l'enfant durant la grossesse (très rare). 	<ul style="list-style-type: none"> • Maladies graves du foie (cirrhose et/ou cancer). 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de sang. 	<ul style="list-style-type: none"> • A la phase aiguë : traitement des symptômes (fièvre, jaunisse...). • A la phase chronique : l'interféron alpha. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccination du ou des partenaires sexuels. • Préservatif.
VIH/Sida	<ul style="list-style-type: none"> • Syndrome pseudo-grippal au moment du premier contact avec le virus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sexuelle. • Par le sang chez les toxicomanes. • De la mère à l'enfant durant la grossesse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stade sida déclaré : affaiblissement des défenses immunitaires, développement de maladies infectieuses et de cancers ou tumeurs malignes touchant différents organes (cerveau, peau, poumons...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de sang. 	<ul style="list-style-type: none"> • Anti-rétroviraux pour diminuer la multiplication du virus et ralentir la progression de l'infection. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservatif.

PAGE PRATIQUE

EDF - GDF



LES INTERLOCUTEURS AU QUOTIDIEN SUR VOTRE COMMUNE

UNE INFORMATION SUR LE RESEAU GAZ

Hervé BOUDIER
Responsable Exploitation
Gaz

06 11.18.92.50
 01 64 69 34 56

Interventions, surveillance
et dépannages sur réseaux et
branchements gaz

UNE INFORMATION SUR LES TRAVAUX

Thierry PERROCHEAU
Ingénieur Travaux
Zone Montereau

01 64 69 31 16
 06 75 09 15 42

Réalisations de travaux
d'extension sur les réseaux
 Raccordement des clients
nouveaux : entreprises,
lotissements

LES SERVICES POUR VOS ADMINISTRES

Azur 24h/24
0810 777.24.77

Correspondant
Solidarité Energie
Sandrine LEPICIER
01 64 60 46 54

Conseils et services sur
l'utilisation de l'énergie
 Relève, facturation des
clients

LES SERVICES POUR VOTRE COMMUNE

Madame KALINOWSKI
Votre Gestionnaire
Dialège

01 64 41 57 60

Gestion des contrats
d'énergies des communes
tant en Electricité qu'en Gaz

UNE INFORMATION SUR LE RESEAU ELECTRIQUE

Sébastien COURTIN
Responsable Exploitation
Electricité

06 82 82 51 74
 01 64 69 31 98

Info Coupure Réseau
08 91 67 13 77

Interventions, réparations
et dépannages suite à des
coupures de courant



LES NUMEROS D'URGENCE

ELECTRICITE

Dépannage Electricité
0810 333 377

GAZ

Dépannage Gaz
01 60 96 36 31

PAGE SANTÉ

MEDECINS

Les gardes n'étant plus assurées la nuit et le week-end, pour tout problème :

FAIRE LE "15"

PHARMACIENS

Pour connaître la pharmacie de garde : téléphoner au commissariat de Provins au :

01 64 60 27 80

La trousse à pharmacie de vacances

Pour les premiers soins d'urgence, emporter au minimum : un antalgique (paracétamol, aspirine), un anti-inflammatoire (ibuprofène), un antidiarrhéique, un antihistaminique,

un collyre antiseptique, un antiseptique local, une crème apaisante contre les piqûres d'insectes, un thermomètre, des produits solaires (protection et après-

soleil), des pansements adhésifs, des compresses stériles, une bande extensible, des préservatifs. Placer le tout dans une trousse ou une boîte et ne la laisser ni au soleil ni à l'humidité. ●

Abécédaire de l'été

>>> BRÛLURE.

Premier réflexe, le refroidissement à l'eau du robinet à 15 °C, à 15 cm pendant 15 minutes.

>>> CHOC ANAPHYLACTIQUE.

Il peut survenir dans les minutes qui suivent une piqûre (œdème bouche et gorge), une chute de tension... Il s'agit d'une urgence.

>>> DIARRHÉE.

Réhydratation, ralentisseur du transit à base de lopéramide et antiseptique intestinal.

>>> ENTORSE.

Le premier geste pour soulager la douleur et limiter l'œdème est l'application de froid, puis d'une crème anti-inflammatoire.

>>> LUCITE.

Elle touche surtout les jeunes filles (éruption très prurigineuse du décolleté, des épaules après 1 ou 2 jours d'exposition). Prendre des caroténoïdes en prévention.

>>> MYCOSE.

Alors que le corps est bronzé, de petites taches blanches (*Pityriasis versicolor*) se développent.

Autre mycose fréquente, le pied-d'athlète (démangeaisons, rougeurs entre les quatrième et cinquième orteils).

Hygiène rigoureuse et antifongique indispensable.

>>> PALUDISME.

Insecticides, moustiquaires et antipaludique en prévention, à choisir en fonction des zones de résistance.

>>> SOLEIL.

Tenir compte de son phototype et être très prudent lors des premières expositions.

>>> TRANSPORTS.

Prendre 30 minutes en moyenne avant le départ un antihistaminique ou un traitement homéopathique.

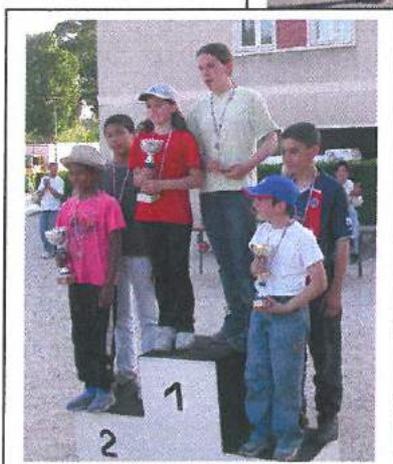
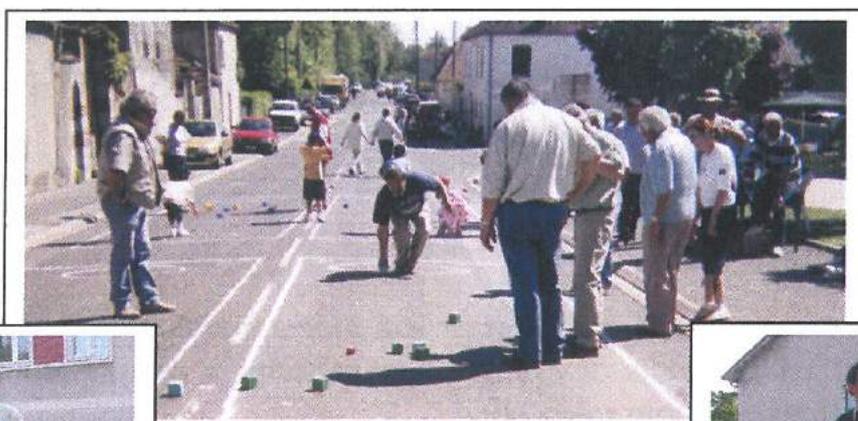


>>> VACCINS.

Pensez aux vaccinations en fonction du pays visité et des conditions du voyage. Sont recommandées : mise à jour vaccins antipoliomyélite et antitétanos, vaccinations contre l'hépatite A et l'hépatite B dans les pays à l'hygiène sommaire.

SPORTS ET FÊTES

COMITÉ D'ORGANISATION DES FÊTES



La Fête du Village
Championnats
des boules carrées
et le marché gourmand





Nous remercions les bénévoles pour leur aide apportée à la fête de la musique et les nombreux habitants des Ormes qui participent régulièrement aux diverses manifestations que nous proposons.

Nous comptons sur votre présence lors de nos prochaines festivités :

- le 7 Septembre 2003 : RALLYE V.T.T.,
- le 25 Octobre 2003 : Soirée à thème,
- le 22 Novembre 2003 : Dégustation du beaujolais nouveau 2003.

Le C.O.F. vous souhaite de bonnes vacances.

* * * * *

COMMISSION DES FÊTES

Comme depuis plusieurs années, le jour de Pâques, nous avons accueilli les enfants des Ormes dans la salle polyvalente où ils ont pu participer à de nombreux jeux. Ils sont repartis heureux avec des œufs en chocolat offerts par la mairie. Rendez-vous à l'année prochaine.

* * * * *

L'ATELIER

Depuis début septembre 2002 quelques adhérentes se réunissent dans la bonne humeur chaque mardi après-midi pour réaliser des « œuvres » diverses (peintures, collages, encadrements, etc.).

Allez Messieurs, venez nous rejoindre !

Merci à toutes les personnes qui nous ont permis de réussir honorablement notre exposition à l'occasion de la fête des Mères.

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

AMITIÉ



Déjeuner d'anniversaire du jeudi 26 juin 2003

Suivant le calendrier dressé chaque année, les amis du jeudi de l'Amitié se sont réunis à la Maison des Associations pour se divertir.

Monsieur le Maire et son épouse ont honoré le convivial déjeuner organisé et servi par les fidèles et dévoués bénévoles de l'amicale pour souhaiter le quatre vingt dixième anniversaire à

Madame Germaine Boudot et à Monsieur André Boursigaux.

Le repas s'est prolongé par les jeux préférés, belotte, Scrabble, Rumino, etc...

Ces après-midi récréatives, qui ont lieu deux fois par mois (excepté en août), sont ouvertes à toutes les personnes âgées de 50 ans et plus, où le meilleur accueil leur est réservé. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

* * * * *

FOOTBALL

A l'issue de la période des vacances scolaires (Décembre Janvier) nous avons participé à plusieurs tournois en salle (Bray-Donnemie-Gouaix) ensuite reprise du championnat, suivi des tournois en plein air (Montois-Jouy-Yvron-Saint Germain Laval-Sourdun) et pour clôturer la saison, notre tournoi annuel le 15 juin a rassemblé quelques 250 joueurs de 6 à 12 ans.

Nous remercions les bénévoles qui ont permis aux nombreuses personnes présentes de se restaurer dans de bonnes conditions et aux généreux donateurs pour les dons de superbes coupes, médailles et autres cadeaux.

Le beau temps était de la partie et nous avons passé une agréable journée.

ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE



Après la saison difficile à se maintenir dans les catégories, l'association de tennis de table termine sa saison en apothéose et avec beaucoup de succès en tournoi.

Catégories jeunes :

- ◆ Finaliste en UFOLEP à Marolles sur Seine,
- ◆ Vainqueur de la finale en UFOLEP à Saint-Germain Laval,
- ◆ Vainqueur de la finale en UFOLEP à Provins,
- ◆ Médaille d'or au 12^{ème} jeu de Seine-et-Marne à Souppes-sur-Loing,

Alors bravo à Jason LATOUR.

Bravo aussi à son père pour sa Médaille d'argent, à ces mêmes jeux de Seine-et-Marne, ainsi qu'à nos autres joueurs qui se sont distingués dans divers tournois.

Bienvenue à nos jeunes au retour des vacances et aux nouvelles personnes qui souhaiteraient devenir adhérentes.

Entraînement les Mardis et les Vendredis de 20h30 à 23h00. Bonnes vacances.

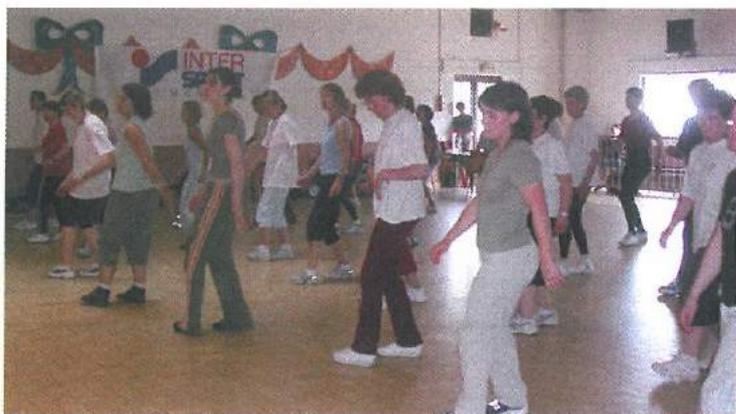
* * * * *

L'ASSOCIATION BOTANIQUE

a fêté les Mamans avec leurs compositions florales.



GROUPE ADÉLAÏDE



En ce premier semestre 2003, une journée Fitness a eu lieu le 11 mai rassemblant une quarantaine de sportives de tous niveaux. Cinq professeurs se succédèrent tout au long de la journée donnant des cours de STEP DISCO, LIA HIP-HOP, STEP SURPRISE, HI-LOW TECHNO et enfin COUNTRY.

Un repas était prévu pendant midi et des boissons étaient à la disposition des adhérents présents et des visiteurs.

Vu l'enthousiasme des participants il est très probable que nous rééditerons l'événement en 2004.

Les personnes qui désireraient nous rejoindre aux différentes activités qu'organise le groupe Adélaïde le lundi de 18h30 à 19h30 : STEP-LIA pour les débutantes, de 20h30 à 21h30 : STEP-LIA pour les confirmées. Le jeudi de 18h30 à 19h30. Le vendredi de 18h30 à 20h30 musculation. Les inscriptions seront prises en compte au mois de septembre lors de l'assemblée générale. Pour tout renseignement contacter Mr Taillandier au 01 6401 7749 ou 06 2287 5493.

* * * * *



CROIX ROUGE FRANÇAISE **DÉLÉGATION LOCALE DE BRAY SUR SEINE** **B.P. 3 - 77480 BRAY SUR SEINE**



NOUVEAU : TRANSPORTS SOCIAUX

La délégation locale de BRAY SUR SEINE propose la mise à disposition d'un véhicule pour permettre à toute personne de se rendre à une visite médicale à l'hôpital, la clinique, chez un spécialiste, aussi bien médical que paramédical qui se situe dans les communes de Donnemarie-Dontilly, Montereau, Provins ou Sens.

Après étude, il s'est avéré qu'il y avait un réel besoin :

- étant donné que le canton de Bray sur Seine (23 communes) se trouve en milieu rural à l'extrémité sud du département de la Seine et Marne,
- Qu'il est mal desservi au point de vue « transports en commun »,
- Que la population vieillit et beaucoup de personnes ne veulent ou ne peuvent plus conduire,
- Que le montant des revenus (retraite) est relativement modeste.

Cette mise à disposition du véhicule sera toutefois soumise aux conditions suivantes :

- les personnes ne devront pas bénéficier d'une prise en charge à 100% due à leur maladie,
- les chauffeurs du véhicule devront être obligatoirement **BÉNÉVOLES**.

Le coût de l'action comprend l'achat, l'assurance, le carburant, l'entretien, le garage et les taxes foncières du véhicule. Ce coût a été fixé à **0,21 Euro** le kilomètre.

N'hésitez pas à contacter la Délégation Locale de BRAY SUR SEINE au 01 64 00 00 56

Mireille CANZIANI



Attention Danger
Attention Danger

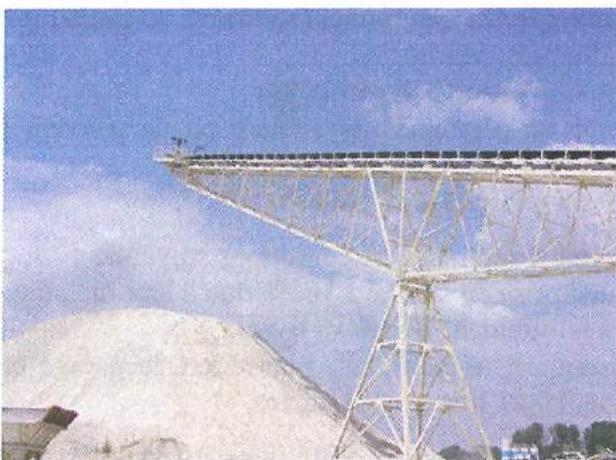
La carrière n'est pas un terrain de jeu :

- Risques de chute
- Dangers d'enlèvement

La Société les Sablières de Saint Sauveur Lès Bray exploite sur votre commune un gisement de sables et graviers alluvionnaires.

Ce gisement est transporté après extraction, à l'aide de bandes transporteuses jusqu'à une installation de traitement. Le traitement du sable peut se résumer en deux étapes successives : le lavage et le criblage. Le lavage permet d'évacuer les particules, fines, indésirables ; le criblage consiste à trier les éléments suivant une granulométrie précise.

Les carrières comme toute industrie présentent des risques majeurs, surtout pour des enfants. Suite au rappel du fonctionnement succinct du traitement des granulats, nous désirons vous faire part des principaux dangers :



**Les bandes transporteuses
présentent des hauteurs, en
certains points de
l'installation, très importantes
donc extrêmement
dangereuses.**



Les bassins de décantation permettent aux particules contenues dans les eaux de sédimenter. Ces particules sont des sables mouvants.

Notre carrière répond à des prescriptions réglementaires nombreuses et complexes, afin d'assurer la sécurité des employés et des personnes extérieures à l'entreprise. La Société des Sablières de Saint Sauveur a toujours été attentive et active face à ses obligations : clôture des sites tout en gardant un accès aux chemins communaux, panneaux prévenant du danger,...

Les fortes chaleurs conjuguées aux vacances scolaires sont deux facteurs tendant à augmenter la fréquentation, déjà largement constatée, sur le périmètre des installations notamment le Week-end.

Passons de bonnes vacances :
ensemble restons vigilants et prudents.

Le responsable d'exploitation.
Arnaud CHARLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES



AVIS AUX ELEVES UTILISANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'attribution de la carte de transport n'est pas automatique, l'élève doit **renouveler sa demande à chaque rentrée scolaire.**

Un formulaire de demande de carte est remis normalement en fin d'année par l'établissement scolaire avec le dossier de réinscription.

Si toutefois ce document vous fait défaut, vous pouvez vous le procurer à la mairie.

(Attention, ce formulaire doit automatiquement porter le cachet de l'établissement scolaire fréquenté).

* * * * *

BREVET DES COLLÈGES

Félicitations à tous nos jeunes qui ont réussi leur brevet des collèges !
Comme tous les ans, le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) des Ormes les récompense en leur offrant un bon d'achat.
Prière de venir à la mairie pour se faire inscrire avant fin août.

* * * * *

ÉLECTIONS

Nouvel habitant aux Ormes ! Pas encore inscrit ?
Vous avez jusqu'au 31 décembre 2003 pour le faire dans notre mairie, muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile (quittance EDF ou Eau..).

* * * * *

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et jeunes filles doivent se faire recenser le mois de leur 16^{ème} anniversaire ou le mois suivant au plus tard.
Il suffit de se présenter en mairie avec le livret de famille.



CAISSE DÉPARTEMENTALE d'AIDE AU LOGEMENT de SEINE ET MARNE

« C.A.D.A.L. »

La CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne, "C.A.D.A.L." créée et financée par le Conseil Général de Seine et Marne, propose des PRÊTS COMPLÉMENTAIRES pour aider au financement de l'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ ou à la RÉNOVATION ou à l' EXTENSION d'une construction existante dont le demandeur est propriétaire.

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

☛ L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale du demandeur,

☛ Le demandeur doit résider ou exercer une activité en Seine et Marne depuis au moins 2 ans ou être muté en Seine et Marne ou s'y installer pour sa retraite,

☛ Un prêt peut également être consenti aux personnes ne résidant pas en Seine et Marne et désirant acquérir une habitation de plus de 20 ans avec travaux de mise aux normes minimales d'habitabilité.

☛ Le demandeur ne doit pas être déjà propriétaire d'un bien immobilier (sauf bien en vente et opération « Amélioration »)

☛ Sont appliqués, le barème de ressources P.A.S. et un barème maximal d'opération établis selon la situation familiale du demandeur.

MONTANT DES PRÊTS

Construction et acquisition : de 5 500 à 10 000€ (suivant la situation de famille)
(ex. : 5 500€ pour une personne seule et 10 000 € pour un ménage avec 5 enfants)

Agrandissement : 36 % du coût total des travaux :
Prêts de 1 500 à 10 000€.

Amélioration : sur devis supérieur à 4 000€, envi ron 36 % du coût total des travaux :
Prêts de 1 500 à 5 500€.

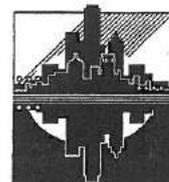
TAUX D'INTÉRÊT

2.50 %

DURÉE DE REMBOURSEMENT

3 - 5 - 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Pour en savoir plus : C.A.D.A.L. ☎ 01 64 14 73 91
Hôtel du Département
77010 MELUN CEDEX





AVIS IMPORTANT

Objet : COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme vous le savez, les déchets végétaux (résidus d'égavage, tailles de haies, tontes de gazon, fleurs fanées, feuilles mortes...) sont des "produits" valorisables qui peuvent facilement être transformés en un amendement organique naturel directement utilisable et apprécié des jardiniers : le compost.

Vous comprendrez donc qu'ils ne peuvent continuer à être collectés en mélange avec les ordures ménagères pour être éliminés dans un centre d'enfouissement. Des contrôles vont donc se multiplier pour vérifier le contenu des poubelles et l'application de ces consignes.

Parallèlement, pour récupérer ces déchets végétaux en vue du compostage, le SMETOM met en place, dans le cadre de son programme de valorisation des déchets ménagers, un réseau de déchetteries.

Une déchetterie est un lieu aménagé et gardienné où vous pouvez déposer, après tri, différents objets ou matériaux non ramassés dans le cadre des collectes traditionnelles et dont vous souhaitez vous débarrasser : ferraille, gravats, bois, déchets végétaux...

Nous vous invitons donc, dès maintenant, à venir y déposer vos tontes, tailles ... et autres déchets du jardin.

Pour faciliter vos apports, nous précisons que toutes les déchetteries du syndicat vous sont ouvertes. Six fonctionnent actuellement à Bray/Seine, Donnemarie-Dontilly, Jouy-le-Chatel, Mormant, Nangis et Provins. Une septième déchetterie ouvrira ses portes à Verneuil l'Etang cette année.

Enfin, si vous souhaitez composter vous-même vos déchets végétaux, sachez que le SMETOM propose à l'achat 3 types de composteurs individuels, à prix réduit.

Si vous êtes intéressés, contactez directement le syndicat au **01 64 00 26 45**.

Pour toute commande, les animateurs Qualité du syndicat assureront la livraison du composteur et la remise d'un guide pratique rappelant les étapes clés du processus de compostage.

Pour répondre à la réglementation et par respect pour notre environnement, il est important que nous nous engagions ensemble dans une démarche citoyenne et que nous adoptions de nouveaux gestes de tri.

Sachant pouvoir compter sur votre coopération,
Merci.

J.-C. LECAMUS
Président du SMETOM et du SICTOM

Coûts ?

Collecte et traitement
d'1 tonne de déchets végétaux
mélangés aux ordures ménagères : 130 € HT/t
apportés en déchetterie : 26 € HT/t



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES DU SMETOM

du 1er avril au 31 octobre

du 1er novembre au 31 mars

PROVINS NANGIS	Lundi	14h à 19h
	Mardi, Jeudi, Vendredi	14h à 18h
	Mercredi et Samedi	8h à 12h 14h à 18h
	Dimanche	9h à 12h30

Lundi	14h à 18h
Mardi, Jeudi, Vendredi	14h à 17h30
Mercredi et Samedi	9h à 12h 14h à 17h30
Dimanche	9h à 12h30

BRAY / SEINE	Lundi	14h à 19h
	Mercredi et Samedi	8h à 12h 14h à 18h
	Vendredi	14h à 18h
	Dimanche	9h à 12h30

Lundi	14h à 18h
Mercredi et Samedi	9h à 12h 14h à 17h30
Vendredi	14h à 17h30
Dimanche	9h à 12h30

DONNEMARIE- DONTILLY	Lundi	14h à 19h
	Mardi	14h à 18h
	Jeudi	14h à 18h
	Samedi	8h à 12h 14h à 18h

Lundi	14h à 18h
Mardi	14h à 17h30
Jeudi	14h à 17h30
Samedi	9h à 12h 14h à 17h30

JOUY-LE- CHATEL	Lundi	14h à 19h
	Mercredi	8h à 12h
	Vendredi	14h à 18h
	Samedi	8h à 12h 14h à 18h
	Dimanche	9h à 12h30

Lundi	14h à 18h
Mercredi	9h à 12h
Vendredi	14h à 17h30
Samedi	9h à 12h 14h à 17h30
Dimanche	9h à 12h30

MORMANT	Lundi	14h à 19h
	Mardi	14h à 18h
	Mercredi et Samedi	8h à 12h 14h à 18h
	Vendredi	14h à 18h
	Dimanche	9h à 12h30

Lundi	14h à 18h
Mardi	14h à 17h30
Mercredi et Samedi	9h à 12h 14h à 17h30
Vendredi	14h à 17h30
Dimanche	9h à 12h30

ATTENTION !

Les déchetteries sont exceptionnellement fermées les jours fériés :
1er janvier, dimanche et lundi de Pâques, 1er et 8 mai, jeudi de l'Ascension,
dimanche et lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1er et 11 novembre, 25 décembre.



Conseil Général
**SEINE &
MARNE**

UNITE D'ACTION SOCIALE DE PROVINS

***Vous souhaitez rencontrer une Assistante Sociale,
reportez-vous au tableau ci-dessous.***

***Pour les Mairies de BRAY SUR SEINE et DONNEMARIE – DONTILLY, merci de prendre
rendez-vous en téléphonant au Centre Médico Social de Nangis, Tél : 01.60.58.50.90***

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
MATIN	Mairie de Bray sur Seine De 9H00 à 11H30		Centre Médico-Social De Nangis De 9H00 A 11H30			Mairie de Donnemarie Dontilly De 9H00 A 11H30	Centre Médico social De Nangis De 9H00 A 11H30
APRES - MIDI	Centre Médico Social De Nangis De 13H30 à 16H30	Centre Médico Social Nangis De 14H00 à 16H30		Mairie de Bray sur Seine De 13H30 A 17H00	Centre Médico Social De Nangis De 13H00 A 17H00		

***Durant les vacances scolaires et si vous souhaitez des informations complémentaires
veuillez contacter le Centre Médico-Social, 13 Boulevard Voltaire 77370 NANGIS
en téléphonant au : 01.60.58.50.90***

CENTRE MEDICO - SOCIAL
Service Social Départemental
13, Boulevard Voltaire
77370 Nangis
Tél : 01.60.58.50.90